





DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

Voici les différentes étapes pour un **renouvellement**, une **création** et une **mutation** de votre licence

	<ul style="list-style-type: none"> • Vous devrez nous envoyer un courriel comportant : nom, prénom, et date de naissance à l'adresse : secretaire-basket@asfondettes.fr pour déclencher l'envoi du lien FFBB pour la constitution de votre dossier. • Télécharger le formulaire médical
	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir et signer le dossier d'inscription avec le règlement, puis l'envoyer au secrétariat : secretaire-basket@asfondettes.fr PRIVILÉGIER L'ENVOI PAR MAIL
	<p>Nous allons déclencher l'envoi par la FFBB d'un lien vers « e-licence » pour constituer votre pré-inscription de façon autonome.</p> <p>Via le lien, réalisez votre inscription en ligne. Vous aurez besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de votre certificat médical dûment rempli par votre médecin : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mineur : pas de certificat (sauf en cas de surclassement) ○ Majeur : nécessaire si plus de 3 ans • d'une photo (si besoin) • d'une pièce d'identité • L'assurance : Nous vous recommandons fortement de choisir L'option A (2.15€). Pour les autres demandes, veuillez consulter les conditions générales. ASSURANCE FFBB MAIF. Pour plus d'information merci de consulter la page 8.
	<p>Paiement de la licence, plusieurs modes de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiement en ligne via l'inscription en ligne (À PRIVILÉGIER - Plus d'info page 7) • par chèque(s) <ul style="list-style-type: none"> ○ Veuillez inscrire le nom et le prénom du licencié ainsi que la catégorie au dos du chèque. ○ Possibilité de paiement en 3 fois : Ne pas oublier de mentionner la date d'encaissement souhaitée au dos du chèque. ○ Vous pourrez déposer le paiement dans la boîte aux lettres du club (ASF, allée de la Poupardière, 37230 Fondettes) ou l'apporter à l'une des permanences. • ou autre mode de paiement, vous pourrez les déposer dans la boîte aux lettres du Club (ASF allée de la Poupardière, 37230 Fondettes) ou l'apporter à l'une des permanences (le 3 et 17 juillet) <p>Sans le règlement, la licence ne sera pas validée et le licencié ne pourra pas assister aux entraînements.</p>

IMPORTANT : Le club devra absolument valider votre pré-inscription pour la finaliser. Le licencié sera averti par courriel de chaque étape d'avancement de son dossier et recevra sa licence dématérialisée.

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

PRIX DES LICENCES

Le prix de la licence comprend la carte adhérent ASF, la licence et un tee-shirt qui servira lors des matchs.

U7 Baby (2019-2018)	150 €	U16-U17-U18 Cadets (2009-2008-2007)	220 €
U8-U9 Mini-Poussins(es) (2017-2016)	180 €	U16-U17-U18 Cadettes (2009-2008-2007)	220 €
U10-U11 Poussins(es) (2015-2014)	180 €	Seniors G&F (2006 et avant)	247 €
U12-U13 Benjamins (es) (2013-2012)	200 €	Loisirs	135 €
U14-U15 Minimes G&F (2011-2010)	200 €		

Possibilité de faire 3 entraînements d'essai pour les catégories U7 à U11 moyennant 10 € qui seront déduits de la licence en cas d'inscription.

CHÈQUE DE CAUTION

30 € à partir des U13 et 60 € pour les séniors

(merci d'écrire le nom, prénom et la catégorie du licencié à l'arrière du chèque).

Chèque restitué à la fin de la saison si le licencié a effectué ses permanences :

Table de marque ou arbitrage, 3 minimum

RÉDUCTIONS

Une réduction de **50 %** est accordée pour la licence du **3e enfant (la moins chère)**.



Avant le 17 juillet, une réduction de 10% sera appliquée sur le prix de la licence (sauf sur la troisième licence) pour **tout dossier complet, paiement compris**, déposé au bureau de l'ASF (*allée de la Poupardière, Fondettes*) ou renvoyé par mail et **lien FFBB rempli**.

AFIN DE PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS, LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET. IL EST À RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVANT LE 1^{ER} ENTRAÎNEMENT.

- Chacune des équipes étant engagée en championnat, des matchs sont à prévoir durant la saison, à savoir :
Baby : environ 2 par trimestre, Mini-Poussins : toutes les 2 semaines, Poussins : toutes les semaines, Benjamins,
Minimes, cadets, Jeunes Juniors, Seniors : toutes les semaines
 - Afin d'organiser au mieux ces **championnats**, veuillez préciser si le licencié :
 - Participera
 - Ne participera pas aux rencontres.
 - Par ailleurs, lors de ces rencontres, le transport est assuré par les parents.
Veuillez préciser si :
 - J'accompagne
 - Vous ne pourrez pas accompagner les enfants

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025

SPONSORING



Une réduction de **50 %** sera appliquée sur le prix de la licence pour un **don de 500 €** minimum,

GRATUITÉ de la licence à **partir de 1000 € DE DON.**

RÉDUCTION D'IMPÔTS

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LES DEUX AFFIRMATIONS CI-DESSOUS ?

1. Je paie des impôts.
2. Je dois inscrire mon enfant au basket.

OUI ?

Voici comment nous aider tout en réduisant son imposition. 😊

PAR EXEMPLE

1. Je donne **300 euros de mécénat** au club en septembre 2024.
2. Mon enfant a sa licence pour la saison 2024-2025.
3. Je **déclare mon don.**
4. Je reçois une **réduction d'impôts de 66 %**, soit **198 euros.**

CONCLUSION

👍 J'ai aidé mon club à hauteur de **300 euros.** 🙌🙏

👍 Vous avez participé à hauteur de **102 euros** pour le club de votre enfant 👍

👉 **[SOUTENEZ L'ASFBASKET](#)**

(Cliquez pour accéder au formulaire en ligne et sécurisé)



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Trésorier.

Anthony SCOLARI : tresorier-basket@asfondettes.fr

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

AUTORISATION

Je soussigné(e), _____ autorise :	OUI	NON
Mon fils, ma fille à pratiquer _____ au sein de l'A.S.F.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À être transporté(e) dans les véhicules des dirigeants et accompagnateurs du club à l'occasion des compétitions et entraînements pour la saison en cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les responsables de la section à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (hospitalisation, SAMU, pompiers, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La prise de vue ainsi que la publication de mon image ou celle de mon enfant, dans le cadre de la vie associative (entraînement, stage, compétition, manifestation, tournoi, bal, galette, ...), sur les différents supports en respectant l'anonymat (flyer, affiche, photo, site internet, réseaux sociaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails, sms et tout autre application de messagerie instantanée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ASF BASKET

Article 1 : Le présent règlement intérieur a pour objet les spécificités de la section Basket et s'applique dans le cadre du règlement intérieur de l'Alerte Sportive de Fondettes. Tout licencié doit respecter les règles de vie au sein du Club (Respect les décisions du bureau) sous peine de se voir exclu de l'association.

Article 2 : Tout membre du bureau doit s'acquitter de sa cotisation.

Article 3 : Tout joueur s'engage à remettre un dossier complet (demande de renouvellement de licence, le règlement, photo, certificat médical, règlement intérieur approuvé et signé). Si le dossier est incomplet, le licencié n'a pas la possibilité de s'entraîner.

Article 4 : Pour l'adhésion, à partir de la troisième personne d'une même famille, une réduction de 50% sera appliquée sur les tarifs des licences les moins chères.

Article 5 : Les équipements remis aux coaches en début de saison (sacs, maillots, shorts, sweats, survêtements, ballons de match) sont sous leur responsabilité.

Article 6 : Pour les mineurs, nous rappelons que conformément au règlement intérieur de l'Alerte sportive de Fondettes, le représentant légal est responsable avant et après le créneau horaire prévu pour les entraînements et les rencontres (Articles 7 & 10). De même, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules des accompagnateurs et/ou dirigeants lors des compétitions se déroulant en dehors de notre commune (article 12). Les véhicules doivent être conformes à la législation.

Article 7 : Toute personne responsable de fautes techniques, disqualifiantes et ou suspensions, prendra à sa charge les amendes éventuelles s'y afférent.

Article 8 : Tout joueur provoquant un forfait de son équipe par absence injustifiée et n'ayant pas prévenu sera sanctionné.

Article 9 : Toute personne responsable d'un retard, lors d'un match en tant que joueur, ou pour l'envoi d'une feuille de match, prendra à sa charge la pénalité financière s'y afférent.

Article 10 : Tout licencié s'engage à rendre son équipement complet en fin de saison. Un équipement incomplet ou égaré, entraînera une sanction financière forfaitaire de 50 € à régler par la personne responsable.

Article 11 : Tout licencié doit se munir de chaussures de sport propres afin de pouvoir évoluer sur le nouveau revêtement du gymnase Pierre Pilorger. Sinon, il s'expose à des sanctions.

Article 12 : Droit à l'Image : J'autorise la diffusion de mes photos ou des photos de mon enfant mineur sur des sites Internet (Section Basket, ASF, Mairie de Fondettes, Comité d'Indre et Loire...) pour la parution d'articles dans les quotidiens locaux, régionaux et nationaux. Dans le cas contraire, je m'assurerai que mon enfant ne participera pas à ces photos.

Article 13 : Tout licencié doit être en possession du duplicata de sa licence (donné obligatoirement par l'entraîneur ou le coach) avec une pièce d'identité.

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025



DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ASF *(extrait pour les adhérents)*

ARTICLE 5 : Adhérer à l'ASF est accepter le risque inhérent à la pratique sportive. Pour les adhérents mineurs, ce risque est accepté par le tuteur légal lorsqu'il inscrit le mineur à l'ASF.

Ce risque s'entend dans le cadre normal de l'activité dès lors que la pratique entre dans le cadre légal et réglementaire.

ARTICLE 6 : La pratique de certains sports exige des équipements de protection spécifiques. Les adhérents s'engagent à les porter. Le fait de ne pas satisfaire à cette exigence dégage la responsabilité de l'ASF. De plus, l'adhérent en défaut du port des équipements de protection s'exposera aux sanctions définies à l'Article 5 des statuts de l'association.

Toute absence des équipements de protection lors d'une séance, selon le règlement fédéral de chaque activité, entraînera l'exclusion de l'adhérent pour la séance.

ARTICLE 7 : La responsabilité de l'ASF n'est engagée que dans la limite des horaires d'entraînement, à l'exclusion des déplacements domicile à lieu d'entraînement et vice-versa.

ARTICLE 8 : La possession d'une licence fédérale en règle, une cotisation réglée et un certificat médical, de non contre-indication, selon les règles fédérales, sont les conditions pour participer aux entraînements.

ARTICLE 9 : Les sections peuvent proposer 2 séances d'essai, en début de saison sportive, avant toute inscription. Ces séances seront payantes. Ce montant est voté par le comité directeur, pour chaque début de saison. Il sera déduit de la cotisation-licence si la personne s'inscrit dans la section.

ARTICLE 10 : Les horaires d'entraînement sont communiqués par les sections aux adhérents ou à leur représentant légal, ainsi que le lieu d'entraînement et le nom de l'éducateur.

ARTICLE 11 : Dans le cas des mineurs, le responsable doit s'assurer de la présence de l'éducateur et lui remettre le mineur. En cas d'absence de l'éducateur, quinze minutes après l'horaire prévu, le cours est réputé annulé.

A la fin de l'horaire prévu, tout mineur dont le représentant légal n'est pas venu le chercher sera libéré sans, dès ce moment, que la responsabilité de l'ASF puisse être engagée. L'association pourra en référer à la Gendarmerie en cas de retard prolongé ou répété.

ARTICLE 12 : Il appartient aux adhérents de prendre connaissance des conditions d'assurance que couvre la licence et, éventuellement, prendre leurs dispositions pour compléter ces conditions.

ARTICLE 13 : Dans le cas d'entraînement, de manifestations et de compétitions nécessitant un déplacement en véhicule, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules mis à dispositions par l'ASF ou dans celui des accompagnateurs, éducateurs ou dirigeants.

ARTICLE 14 : En cas d'accident pendant les horaires d'entraînement ou pendant les compétitions liées à l'activité sportive, le représentant légal d'un mineur autorise l'ASF à faire transporter le mineur dans un véhicule sanitaire et à faire effectuer, en cas de besoin, tout acte médical ou chirurgical présentant un caractère d'urgence.

ARTICLE 15 : Tout licencié à l'ASF sera tenu responsable des dégradations qu'il aura volontairement commises.

ARTICLE 16 : Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des données, RGPD, tout licencié à l'ASF a un droit d'accès et de rectification quant à ses données transmises lors de son adhésion à l'association, qui feront l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès s'applique auprès du Directeur de l'association omnisports.

Le protocole de conservation des données est disponible au siège de l'association omnisports, auprès du Directeur de l'ASF.

NOM PRÉNOM : **À**

le/...../.....

Signature du licencié ou de son représentant précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

FICHE D'INSCRIPTION



SECTION
N° CARTE ADHERENT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ SEXE : M F Taille T-Shirt :

ADRESSE : _____

C.P. : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ PORTABLE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail (en majuscule): _____ @ _____

Autorisation de DROIT à L'IMAGE pour la saison 2024-2025 : Oui Non

Autorise que mon enfant ou le licencié soit filmé et/ou pris en photo par le club pour une éventuelle diffusion sur l'ensemble des supports de communication du club: supports papiers (album de vignettes, agenda, guide officiel, poster, calendrier, etc...) ainsi que les médias et réseaux sociaux du club et le site Internet du club. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction du droit à l'image de mon enfant et de ne demander aucune contrepartie au club ni à ses prestataires, en charge de la réalisation de ces supports. Je donne l'autorisation au club de présenter l'image de mon enfant ou le licencié dans le respect des droits de sa personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le club.

MONTANT	_____ €	Chèque N° _____	_____ €	
		Chèque N° _____	_____ €	
		Chèque N° _____	_____ €	
		Caution Chèque N° _____	_____ €	
		<i>A l'ordre de l'A.S.F. BASKET</i>		_____ €
		PAIEMENT EN LIGNE À PRIVILÉGIER		_____ €
		Date : _____		
		Espèce		_____ €
A.N.C.V.		_____ €		
N° _____ à _____		_____ €		
Coupons-sport		_____ €		
Passport loisirs / Pass'Sport		_____ €		

Émetteur du chèque : _____

Vos emails et n° de téléphone sont utilisés pour la communication interne au club.

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025

TOUT COMPRENDRE SUR LE PAIEMENT EN LIGNE

JE SOUHAITE PAYER EN LIGNE, COMMENT FAIRE ?

Je remplis mon lien et je demande le paiement en ligne au moment de valider ma demande de licence.

JE SOUHAITE PAYER EN LIGNE MAIS J'AI DES COUPONS SPORT OU DES CHÈQUES VACANCES, COMMENT FAIRE ?

Lors de ma demande de lien FFBB, je précise le montant de mes coupons sport ou de mes chèques vacances et lors de la validation de mon lien, je n'aurai que le montant complémentaire à régler.

JE SOUHAITE PAYER EN LIGNE AVANT LE 17 JUILLET ET PROFITER DE LA REMISE SUR LA LICENCE DE 10%, COMMENT FAIRE ?

La réduction de 10% sera déjà faite sur le lien de demande de licence.

ATTENTION : si le lien FFBB n'est pas validé au 17 juillet, il sera supprimé. Il faudra refaire une demande et la réduction ne s'appliquera plus. De même, si vous ne donnez pas le dossier d'inscription ASF complété avec le chèque de caution avant le 17 juillet, le lien FFBB ne sera pas validé, il sera supprimé et vous ne pourrez plus bénéficier de la réduction.

JE SOUHAITE PAYER PAR CHÈQUES, COMMENT FAIRE ?

Je viens aux permanences ou je les dépose dans la boîte aux lettres de l'ASF avec le nom du joueur et sa catégorie au dos du ou des chèques.

COMMENT ENVOYER MON CHÈQUE DE CAUTION ?

- **Jusqu'au 17 juillet**
 - Apporter votre dossier complet aux permanences : le 3 et 17 juillet au Gymnase Pierre Pilorger
 - Déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres (ASF allée de la Poupardière 37230 Fondettes)
- **Après le 17 juillet**
 - Déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres (ASF allée de la Poupardière 37230 Fondettes)
 - Apporter votre dossier complet pendant les 2 premières semaines d'entraînement en septembre.

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025

LES ASSURANCES FÉDÉRALES DES LICENCIÉS

Pour pratiquer en toute sérénité et être assuré en cas de dommage corporel (blessure), il est important d'être bien garanti avec les assurances Individuelles Accident fédérales MDS.

Au cours de la saison 2023/2024, plusieurs accidents corporels graves de licenciés sont survenus.

De nombreux licenciés pensent être couverts en cas de blessure par leur assurance personnelle mais lorsque l'accident arrive leur assureur émet un refus ou ils ne disposent pas d'une assurance fédérale en Individuelle Accident (IA).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FORMULES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Garanties	Formule A 2,17€/an*	Formule A+ 2,53€/an*	Formule B 6,27€/an*	Formule B+ 6,63€/an*	Choix « N » (aucune assurance)
FRAIS DE SOINS DE SANTE :					
<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation Forfait journalier hospitalier Ostéopathie Soins dentaires/frais prothèse dentaire Soins optiques Frais de transport 	✓	✓	✓	✓	✗
BONUS SANTE	✓	✓	✓	✓	✗
DECES ACCIDENTEL	✓	✓	✓	✓	✗
INVALIDITE ACCIDENTELLE (dont perte totale et irréversible d'autonomie)	✓	✓↗	✓	✓↗	✗
INDEMNITES JOURNALIERES	✗	✗	✓	✓	✗

👉 La FFBB encourage donc fortement les licenciés à faire la démarche et à souscrire à l'une des formules de garantie Individuelle Accident MDS

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2024-2025